

A RETENIR CETTE SEMAINE

Phénologie : Débourrement proche _____ p 1

Mange-bourgeons : Activité modérée _____ p 2

Mildiou : Le suivi biologique au laboratoire a débuté _____ p 3

Tordeuses : Chantiers de pose « confusion sexuelle » _____ p 3

INFOS COVID 19

Importance du respect strict des consignes gouvernementales, au vignoble comme en cave :
<https://extranet.comitechampagne.fr/Communication/Pages/Coronavirus.aspx>

STADES PHENOLOGIQUES



Bourgeon au stade 05
« débourrement »

Suite à un hiver doux et humide, la végétation a commencé à évoluer depuis plusieurs semaines.

Une certaine hétérogénéité est remarquée entre cépages et entre régions. La plupart des parcelles oscillent actuellement entre le stade 03 « bourgeon dans le coton » et le stade 05 « débourrement-pointe verte ».

Les parcelles les plus précoces de chardonnay sont déjà au stade 06 « éclatement du bourgeon », alors que d'autres stagnent encore au stade 02 « gonflement du bourgeon » (meunier).

Le coup de froid observé depuis le week-end dernier contribue à freiner le développement de la végétation.

Avec le redoux annoncé à partir du week-end prochain, le stade « débourrement » (stade 05) devrait se généraliser sur l'ensemble du vignoble, tous cépages confondus.

Le développement végétatif actuellement constaté est en avance par rapport à la moyenne décennale (date moyenne de débourrement tous cépages confondus : 13 avril), mais il est encore trop tôt pour chiffrer la précocité de cette campagne. Cela sera plus facile à apprécier une fois le débourrement effectif pour tous les cépages.

Le réseau Vigne AOC Champagne compte 51 parcelles observées cette semaine.

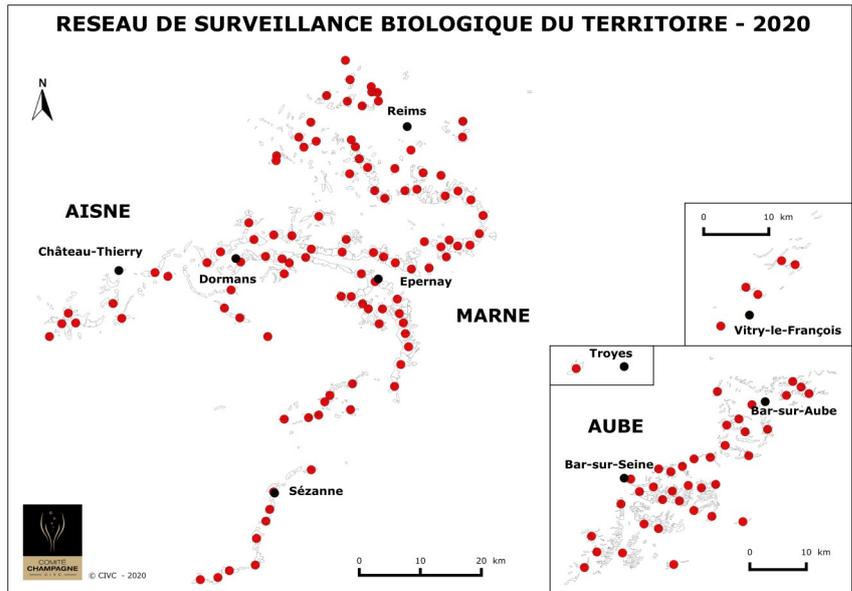
RESEAU DE SURVEILLANCE 2020

En 2020, le réseau de surveillance biologique du territoire comprend 150 parcelles, réparties sur l'ensemble de l'AOC Champagne.

L'ensemble des acteurs régionaux (services techniques, chambres d'agriculture, conseillers privés, distributeurs...) sont impliqués dans ce dispositif : réalisation d'observations parcellaires et partage de la situation au vignoble et de l'analyse de risque.

Le BSV Vigne, rédigé chaque semaine pendant la campagne, a pour objectif de mettre à disposition des viticulteurs et des conseillers, les éléments nécessaires au raisonnement des pratiques phytosanitaires. C'est un support reprenant la description de la situation sanitaire au vignoble et l'analyse de risque qui en découle.

Pour les viticulteurs, ce bulletin est un outil d'aide pour la gestion de la protection phytosanitaire de leur vignoble. Pour les organismes techniques, les messages BSV sont une des bases utilisées pour l'établissement de leurs conseils et prescriptions d'utilisations des produits phytosanitaires, ces recommandations techniques restant de la responsabilité des préconisateurs et des distributeurs.



MANGE-BOURGEONS

1.1 Situation

Les observations parcellaires effectuées par les partenaires du réseau de surveillance biologique du territoire ont repris depuis la semaine dernière, sur une partie du réseau.

En ce début de campagne 2020, l'activité des mange-bourgeons semble modérée. En effet, sur le réseau BSV, 46 % des parcelles sont concernées par la présence de mange-bourgeons.

Toutefois, une seule parcelle du réseau est au seuil.

La moyenne de dégât est de 5 %, et la parcelle la plus touchée a 28 % de ceps avec au moins un bourgeon mangé.

1.2 Seuil de Risque

Le seuil d'intervention correspond à un niveau d'attaque constaté supérieur à 15 % des ceps présentant au moins 1 bourgeon évidé.

1.3 Analyse du risque

La phase de sensibilité aux mange-bourgeons s'étale du stade 02 "bourgeon dans le coton" au stade 06 "éclatement du bourgeon".

La progression des stades phénologiques attendue à partir de la fin de la semaine devrait limiter la période d'exposition aux mange-bourgeons.

Maintenir la surveillance sur les parcelles. Réaliser une observation sur 100 ceps (20 séries de 5 ceps), pris au hasard à l'intérieur de la parcelle afin de s'affranchir des ceps de bordures plus exposés.

Cibler en priorité les parcelles à antériorité de dégâts les campagnes précédentes. Tenir compte de l'évolution de la phénologie pour ajuster le risque parcellaire.



Chenille de noctuelle



Chenille de boarmie

SUIVI BIOLOGIQUE DU MILDIOU

1.1 Situation

Le suivi biologique a débuté. Il consiste en un suivi, en conditions contrôlées (échantillons placés en étuve et conservés à 20 °C), du temps mis pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver". La maturité des œufs est susceptible d'être acquise au vignoble quand les premières germinations sont observées en moins de 24 h d'incubation au laboratoire. Actuellement, il faut 2 jours en conditions contrôlées pour obtenir les premières germinations des "œufs d'hiver" (source Comité Champagne).

1.2 Analyse du risque

Le suivi au laboratoire indique que la maturité des œufs n'est pas encore acquise en conditions contrôlées. On peut considérer comme nul le risque qu'elle soit acquise au vignoble. A suivre ...

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Chantiers de pose « confusion sexuelle »

Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire liée au Covid 19, l'organisation des chantiers de pose doit être adaptée, incluant une possibilité de report de la pose sur fin avril ou tout début mai.

Si toutefois, vous souhaitez maintenir les chantiers de pose des prochains jours tels qu'initialement programmés, il est alors impératif de respecter les gestes barrières. N'hésitez pas à contacter votre distributeur en amont, pour organiser le retrait en magasin des diffuseurs.

Les informations sont disponibles sur l'actu "chantiers de pose" de l'extranet interprofessionnel : <https://extranet.comitechampagne.fr/TechEnv/news/Pages/Chantier-confusion-sexuelle-2020.aspx>

PLANTATION ET ENTREPLANTATIONS

Qualité sanitaire - Passeport phytosanitaire

Une des clés de la lutte contre la flavescence dorée est l'utilisation de matériel végétal sain lors des plantations et entreplantations : il est en effet primordial de ne pas introduire le phytoplasme de la flavescence dorée *via* du matériel végétal contaminé.

Depuis le 14 décembre 2019, un nouveau règlement européen est entré en vigueur. La notion de « Zone Protégée » (ZP) et la mention ZPd4 disparaissent des passeports phytosanitaires* (étiquette réglementaire accompagnant tout plant de vigne). Toutefois, les exigences vis-à-vis de la flavescence dorée, telles qu'elles s'appliquaient pour la ZP, demeurent et s'étendent à tout le territoire de l'Union Européenne.

En cette campagne de transition, l'origine des bois et des plants reste un enjeu majeur. Soyez encore plus vigilants lors de l'achat de vos plants. Pour plus de sécurité, n'hésitez pas à exiger auprès de votre pépiniériste des plants traités à l'eau chaude. D'un point de vue traçabilité et sécurité sanitaire, les plants Vitipep's offrent également une solution pertinente et sûre pour le vignoble champenois !

* Le Passeport Phytosanitaire (PP), ou étiquette de certification, est le document officiel qui atteste que le matériel végétal est conforme aux règles sanitaires établies. Ce PP doit accompagner le matériel végétal lors de sa circulation. Il concerne tous les plants : greffés-soudés, pots, racinés ...

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST
SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU VIGNE

Acolyance - Champagne Charles Collin - Champagne Chassenay d'Arce - Champagne
Veuve Clicquot Ponsardin - Champagne Vranken Pommery - Comité Champagne - Compas
- CSGV - CVC Nicolas Feuillatte - GDV Aube - GDV Marne - GEDV Aisne - Chambre d'Agric-
ulture de la Marne - Magister - Novagrain - Ets Ritard - Soufflet Vigne - Stahl - Union
Auboise - Union Champagne - Viti-Concept - Vinelyss.

Rédaction : Comité Champagne.

Relecture assurée par les Partenaires du Réseau.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Crédit photo : Comité Champagne, Visualhunt, DRAAF (SRAL).

Animation du réseau Vigne : Alexandra BONOMELLI - Comité Champagne. Tél. : 03 26 51 50 62 - cour-
riel : alexandra.bonomelli@civc.fr

Coordination et renseignements : Claire COLLOT - Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Tél : 03
83 96 85 02 - courriel : claire.collot@grandest.chambagri.fr

Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez vous ici

[http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/
abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/](http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/)

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère chargé de l'Environnement, avec l'appui
financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses
attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.

